

Arrêté du 22 février 2016

portant modification de la reconnaissance de la SA SOCIETE ORLEANAISE DE PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES - SOPA en tant qu'organisation de producteurs de fruits et légumes

NOR : AGRT1529442A

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement ;

Vu le règlement (UE) n°1308/2013 du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés dans le secteur agricole et dispositions spécifiques en ce qui concerne certains produits de ce secteur (règlement « OCM unique ») ;

Vu le règlement (UE) n°543/2011 de la Commission du 7 juin 2011 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1308/2013 en ce qui concerne le secteur des fruits et légumes et des fruits et légumes transformés ;

Vu le titre V du livre V du code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 551-1 et D. 551-1 à D. 551-6 ;

Vu l'arrêté du 30 octobre 1997 portant reconnaissance de la société agricole SOCIETE ORLEANAISE DE PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES-SOPA en tant qu'organisation de producteurs de fruits et légumes ;

Vu la résolution adoptée au Conseil d'Administration du 23 juillet 2015, par laquelle la société agricole SOCIETE ORLEANAISE DE PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES-SOPA demande une modification de sa zone territoriale de reconnaissance, la suppression de la mention OP de commercialisation et l'extension du champ de reconnaissance au secteur des fruits et légumes ;

Vu l'avis de la commission nationale technique spécialisée du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire du 12 février 2016,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 2 de l'arrêté du 30 octobre 1997 est ainsi modifié : les termes « au titre d'une organisation de producteurs de commercialisation, pour la catégorie des légumes, dans la circonscription du Val de Loire » sont remplacés par les termes « sur la zone sur laquelle opèrent les membres de l'organisation de producteurs ».

Article 2

La directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 février 2016

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire
et de la forêt, porte-parole du Gouvernement

Pour le Ministre et par délégation,
L'ingénieure en chef des ponts,
des eaux et des forêts

K. SERREC

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'K. Serrec', written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.